

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/09/2011

DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR

SUBVENTIONS/CONVENTIONS :

1. Subvention au CS MARS - Convention.
2. Subvention au CS MARS Section Féminine - Convention.
3. Subvention au FC SOLEIL - Convention.

POLE JEUNESSE :

4. Projets cofinancés 2011.

URBANISME :

5. Certificats d'économie d'énergie – Autorisation de cession.

PERSONNEL :

6. Modification du tableau des effectifs.

VOIRIE :

7. Avis CUS – Voirie et équipements – Autorisation de débiter les travaux.

COMMUNICATIONS :

1. Rapport d'activité 2010 – Société NUMERICABLE.
2. Rapport d'activité 2010 – Electricité de Strasbourg.
3. Rapport d'activité 2010 – Gaz de Strasbourg.
4. Compte Administratif 2010 du CCAS.

---oOo---

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention au CS MARS.**

Par délibération du 23 septembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de fixer la subvention allouée au CS MARS pour la saison 2010/2011 à 20 000 Euros afin de lui permettre d'assurer la gestion de son équipe I et de faire face aux frais liés à la formation des jeunes.

La situation restant inchangée, il est proposé de maintenir le soutien financier accordé au Club pour la saison 2011/2012 à 20 000 Euros.

Un acompte de 8 000 Euros sera versé dans le cadre du Budget 2011 – Chapitre 924 6574 40.
Le solde de 12 000 Euros est à inscrire au Budget Primitif 2012.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de **20 000 Euros** au CS Mars pour la saison 2011-2012.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

C O N V E N T I O N

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011

d'une part,

Et

L'Association CS MARS 05 BISCHHEIM, dont le siège est : 2 rue Mars à Bischheim représentée par son Président , Monsieur Christian RIETSCH, élu Président par l'Assemblée Générale de l'Association CS MARS 05 le 30 juillet 2008

d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Conseil Municipal en date du 22 septembre 2011 a décidé d'attribuer au CS Mars pour la saison 2011/2012 une subvention annuelle de 20 000 €.

Cette aide est consentie au club à titre de participation aux frais liés à la gestion de l'équipe I évoluant en Excellence ainsi qu'à l'accueil et la formation des jeunes.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce soutien financier de la Ville sera garanti au CS MARS pour la saison 2011/2012.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur par virement bancaire.

Un acompte de 8 000 € sera versé dans le cadre du budget 2011, le solde de 12 000 € après vote du Budget Primitif 2012.

D'autre part le CS MARS pourra bénéficier des subventions versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux :

- 1 – Subvention de fonctionnement
- 2 – Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- 3 – Subvention d'investissement

Article 4 : LOCAUX ET EQUIPEMENTS

L'Association bénéficie de la mise à disposition de divers locaux et équipements.

Mise à disposition à titre payant :

**Stade MARS
2 rue Mars – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football en synthétique
- ☞ 1 Club House
- ☞ vestiaires

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- ☞ vestiaires

Mise à disposition du terrain et des vestiaires au Club pour rencontres et compétitions.

Mise à disposition à titre gratuit :

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football à 7 en synthétique
(utilisation partielle suivant planning)

La Ville de Bischheim assure l'entretien des terrains et des vestiaires et en assume les charges courantes.

Article 5 :

L'Association s'engage :

- ☞ à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article premier,
- ☞ à fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- ☞ à faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- ☞ à communiquer à la Ville, au plus tard le 30 avril de l'année suivante la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conforme par le Président.

Article 6 :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 7 :

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 8 : ASSURANCES

Le CS MARS souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 9 :

En cas de non respect par le CS MARS des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 5 de la présente convention pourra avoir pour effets :

☐ l'interruption de l'aide financière de la collectivité,

☐ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,

☐ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'Association.

Article 11 :

Le comptable signataire de la dépense est Madame la Trésorière Principale de la Ville de Bischheim, 1-3 rue Jean Monnet – CS 40111 – 67303 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Fait à Bischheim, le

Le Maire

Le Président

André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
Du Bas-Rhin

Christian RIETSCH
CS MARS

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention au CS MARS – Section Féminine.**

Par délibération du 23 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la section féminine du CS MARS pour la saison 2010/2011, afin de permettre au club de faire face aux frais liés à la gestion de la section féminine dont l'équipe 1 évolue en Division Nationale.

Il est proposé de maintenir le soutien financier accordé au Club pour la saison 2011/2012 à 10 000 Euros.

Un acompte de 2 000 Euros sera versé dans le cadre du Budget 2011 – Chapitre 924 6574 40. Le solde de 8 000 Euros est à inscrire au Budget Primitif 2012.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 10 000 Euros à la section féminine du CS MARS pour la saison 2011-2012.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

C O N V E N T I O N

Entre

La Ville de Bischheim représentée par son Maire, Monsieur André KLEIN-MOSSER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011

d'une part,

Et

L'Association CS MARS 05 BISCHHEIM, dont le siège est : 2 rue Mars à Bischheim représentée par son Président, Monsieur Christian RIETSCH, élu Président par l'Assemblée Générale de l'Association CS MARS 05 le 30 juillet 2008

d'autre part,

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le Conseil Municipal en date du 22 septembre 2011 a décidé de fixer la subvention annuelle au CS Mars à **10 000 €** pour la saison 2011/2012.

Cette aide est consentie au club pour la gestion de la section féminine dont l'équipe I est classée en Division Nationale.

Article 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Ce soutien financier de la Ville sera garanti au CS MARS pour la saison 2011/2012.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur par virement bancaire.

Un acompte de 2 000 € sera versé dans le cadre du budget 2011 ; le solde de 8 000 € après vote du Budget Primitif 2012.

D'autre part le CS MARS pourra bénéficier des subventions versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux :

- 1 – Subvention de fonctionnement
- 2 – Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- 3 – Subvention d'investissement

Article 4 : LOCAUX ET EQUIPEMENTS

L'Association bénéficie de la mise à disposition de divers locaux et équipements.

Mise à disposition à titre payant :

**Stade MARS
2 rue Mars – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football en synthétique
- ☞ 1 Club House
- ☞ vestiaires

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- ☞ vestiaires

Mise à disposition du terrain et des vestiaires au Club pour rencontres et compétitions.

Mise à disposition à titre gratuit :

**Parc des Sports
1 allée Blaise Pascal – BISCHHEIM**

- ☞ 1 terrain de football à 7 en synthétique
(utilisation partielle suivant planning)

La Ville de Bischheim assure l'entretien des terrains et des vestiaires et en assume les charges courantes.

Article 5 :

L'Association s'engage :

- ☞ à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article premier,
- ☞ à fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- ☞ à faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- ☞ à communiquer à la Ville, au plus tard le 30 avril de l'année suivante la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conforme par le Président.

Article 6 :

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 7 :

L'Association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 8 : ASSURANCES

Le CS MARS souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 9 :

En cas de non respect par le CS MARS des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 10 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 5 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- ☐ l'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- ☐ la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- ☐ la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'Association.

Article 11 :

Le comptable signataire de la dépense est Madame la Trésorière Principale de la Ville de Bischheim, 1-3 rue Jean Monnet – CS 40111 - 67303 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Fait à Bischheim, le

Le Maire

Le Président

André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Christian RIETSCH
CS MARS

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Subvention au FC SOLEIL.**

Par délibération du 23 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 30 000 Euros au FC SOLEIL pour la saison 2010/2011 afin de lui permettre d'assurer la gestion de son équipe 1 et de faire face aux frais liés à la formation des jeunes.

Le club évoluant toujours en Division d'Honneur, il est proposé de maintenir à 30 000 Euros l'aide financière accordée pour la saison 2011/2012.

Un acompte de 9 000 Euros sera versé dans le cadre du Budget 2011 – Chapitre 924 6574 40.
Le solde de 21 000 Euros est à inscrire au Budget Primitif 2012.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve

l'attribution d'une subvention de 30 000 Euros au FC SOLEIL pour la saison 2011/2012.

autorise

Monsieur le Maire à signer la convention y relative.

CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Bischheim, représentée par son Maire, M. André KLEIN-MOSSER, 1^{er} Vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin, habilité par délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2011.

ET :

l'association FC SOLEIL dont le siège social est 11 rue Ampère à Bischheim, représentée par son président, M. Gilbert GROETZINGER élu Président par l'assemblée générale de l'association.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : **Objet**

Le Conseil Municipal en date du 22 septembre 2011 a décidé d'allouer au FC Soleil pour la saison 2011/2012 une subvention annuelle de 30 000 €.

Cette aide est consentie au club à titre de participation aux frais liés au classement de l'équipe I en Division d'Honneur ainsi qu'à l'encadrement des activités menées en direction des jeunes.

Article 2 : **Durée de la convention**

Le soutien financier de la Ville sera garanti au FC Soleil pour la saison 2011/2012.

Article 3 :

La subvention de la Ville sera créditée sur le compte de l'association après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, par virement bancaire.

Un acompte de 9 000 € sera versé dans le cadre du budget 2011 ; le solde de 21 000 € après vote du Budget Primitif 2012.

Article 4 :

D'autre part, le FC Soleil pourra bénéficier des subvention versées par la Ville de Bischheim aux clubs sportifs locaux, à savoir :

- Subvention de fonctionnement
- Subvention pour frais de déplacement et organisation de compétitions
- Subvention d'investissement

Article 5 : locaux et équipements

➤ MISE A DISPOSITION PAYANTE

ZONE SPORTIVE OUEST

Mise à disposition d'un Club-House, d'un terrain en gazon synthétique, de vestiaires-sanitaires conformément au contrat de bail conclu entre la Ville et le FC Soleil, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004.

PARC DES SPORTS

- 1 terrain de football de catégorie A engazonné
- vestiaires

➤ MISE A DISPOSITION GRATUITE

PARC DES SPORTS

- 1 terrain de football à 7 en synthétique – utilisation partielle suivant planning

Article 6 :

L'association s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif défini à l'article 1,
- Fournir un compte-rendu d'exécution dans les quatre mois suivant l'exercice concerné,
- Faciliter le contrôle, par les services de la Ville de Bischheim, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,

- Communiquer à la Ville au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultat détaillés du dernier exercice, certifiés conformes par le Président.

Article 7 :

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé.

Article 8 :

L'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes dont elle fera connaître le nom à la collectivité dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention et à présenter un bilan certifié conforme dans les conditions prévues ci-avant à l'article 7.

Article 9 : Assurances

Le FC Soleil souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et pour couvrir les risques encourus du fait de son activité.

Le Club paiera les primes de ces assurances de façon à ce que la Ville de Bischheim ne puisse en aucun cas être inquiétée.

Il devra fournir chaque année à la Ville de Bischheim la copie des polices d'assurances ainsi que la copie du règlement des primes correspondantes.

Article 10 :

En cas de non respect par le FC Soleil des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure .

Article 11 :

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 7 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- L'interruption de l'aide financière de la collectivité,
- La demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués,
- La non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

Article 12 :

Le comptable signataire de la dépense est Madame la Trésorière Principale de la Ville de Bischheim, 1-3 rue Jean Monnet - CS 40111 – 67 303 SCHILTIGHEIM CEDEX.

Bischheim, le

Le Maire,

Le Président,

André KLEIN-MOSSER
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
du Bas-Rhin

Gilbert GROETZINGER
FC SOLEIL

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Projets cofinancés 2011.

Le Conseil Général et la *Commune de Bischheim* se sont engagés dans un *Contrat Territorial pour la Jeunesse*, avec la volonté d'améliorer la cohérence et la transversalité des actions menées en direction de la jeunesse par les différents acteurs locaux concernés.

Quatre axes prioritaires d'interventions en direction de la jeunesse (10/25 ans) ont été définis pour la période 2010/2012 :

- Favoriser la continuité éducative des différents acteurs « jeunesse » (professionnels, bénévoles et familles).
- Consolider les partenariats et les complémentarités entre les acteurs locaux agissant envers les jeunes.
- Soutenir les jeunes dans leur engagement citoyen et leur implication dans la vie locale.
- Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture sociale et culturelle et favoriser le vivre-ensemble.

La démarche du Contrat Territorial pour la Jeunesse s'appuie sur un comité de pilotage « jeunesse » animé par la commune et composé des partenaires locaux. Un plan d'actions annuel est présenté chaque année permettant de lister l'ensemble des projets développés par les différents acteurs « jeunesse » quels qu'en soient les dispositifs de cofinancement.

La subvention accordée au Centre Social et Familial « Victor Hugo » inclut la participation du Conseil Général pour les projets 2010 et 2011 pour un montant de 4 350 Euros.

Les crédits figurent au Budget Primitif 2011.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide

d'allouer **10 000 Euros au Centre Social « Victor Hugo »** pour ses projets 2011 (Voyage à Berlin – la galerie des idées et un été animé).

autorise

Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux actions menées par la Ville et présentées dans le plan d'actions 2011.

| DISPOSITIFS SOLLICITÉS | ORGANISME | INTITULÉ DU PROJET | OBJECTIFS ET DESCRIPTIF | PÉRIODE | PUBLIC CONCERNÉ | COÛT DU PROJET | VILLE DE BISCHHEIM | FINANCEMENTS SOLLICITÉS | | AUTRES RECETTES | Axes prioritaires 2010/2012 |
|--------------------------------------|--|----------------------------------|---|-------------------------------|--|----------------|--------------------|-------------------------|--------|-----------------|---|
| | | | | | | | | CONSEIL GÉNÉRAL | ÉTAT | | |
| PROJETS 2011 POUR VALIDATION | | | | | | | | | | | |
| CEL/CTJ | CSF V. HUGO | Un été animé | Organisation d'activités sur les différents quartiers (écrivains, christ-roi, Kellermann) sur le concept d'animations de rue afin d'être au plus près des jeunes + sorties en journée le mercredi et soirée festive le vendredi | Juillet/août 2011 | Jeunes de 10 à 25 ans | 36200 € | 4200 € | 3800 € | 3800 € | 25200 € | Consolider les partenariats + favoriser le vivre ensemble |
| CEL/CTJ | CSF V. HUGO | A la découverte de Berlin | Organisation d'un séjour à Berlin du 2 au 6 juillet 2011 par un groupe de 6 jeunes de 12 à 16 ans. | Du 2 au 6 juillet 2011 | 16 jeunes de 12 à 16 ans | 9600 € | 1900 € | 1000 € | 1000 € | 5700 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |
| CEL/CTJ | CSF V. HUGO | La galerie des Idées | Favoriser l'ouverture d'esprit par la découverte culturelle et sportive. Susciter la curiosité et le désir d'avoir des pratiques d'expressions artistiques, culturelles et sportives. | Année 2011 | 200 jeunes de 12 à 25 ans | 13149 € | 2000 € | 2650 € | 2000 € | 6499 € | Soutenir les jeunes/vie locale + accompagner les jeunes vers plus d'ouverture |
| PROJETS 2011 POUR INFORMATION | | | | | | | | | | | |
| CTJ | CSF V. HUGO | Contrat d'objectifs jeunesse | Élaboration et développement d'actions quotidiennes et d'actions en projet dans le cadre du secteur jeunes du centre social et familial. | Année 2011 | Jeunes de 12 à 18 ans | 67645 € | 6150 € | 50000 € | - € | 11495 € | Les 4 axes |
| CTJ | Pôle jeunesse – Mairie de Bischheim | printemps de la jeunesse | Mieux faire connaître les activités organisées pour les jeunes à Bischheim Poursuivre la dynamique du forum jeunesse/ateliers d'échanges et de réflexion Présenter la jeunesse sous l'angle positif : valoriser ce qui marche, les actions qui fonctionnent Permettre aux jeunes d'être acteurs de l'évènement (mobiliser les jeunes dans la préparation et la réalisation) Favoriser les rencontres intergénérationnelles (mélange des publics, des âges) Proposer des actions informatives et des actions festives | Du 8 au 21 avril 2011 | Public jeunes de 10 à 25 ans. | 8000 € | 2800 € | 2600 € | 2600 € | 0 € | Favoriser la continuité éducative + consolider les partenariats |
| CTJ | Pôle jeunesse – Mairie de Bischheim | Contrat d'objectifs jeunesse | Développement d'actions quotidiennes dans les 3 espaces « jeunes » sur la commune de Bischheim avec une complémentarité entre les accueils informels et les activités structurées proposées chaque semaine (initiation boxe, tennis de table, foot, ateliers d'écritures et de danses hip-hop, ateliers théâtre). Organisation et développement d'activités socio-éducatives pendant les périodes de vacances scolaires répondant aux attentes des jeunes. Coordination du dispositif jobs d'été. | Année 2011 | Public jeunes de 10 à 25 ans. | 222400 € | 177400 € | 40000 € | 0 € | 5000 € | Les 4 axes |
| CEL/CTJ | Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim | Graines d'artistes | Initier et/ou perfectionner les jeunes aux pratiques culturelles (danse, MAO, écriture). Valoriser les aptitudes et compétences des jeunes. Faire évoluer le regard des adultes par rapport aux jeunes issus de quartiers stigmatisés et/ou pratiquant des activités de culture urbaine (hip-hop, rap, etc...) | Année 2011 | 40 jeunes de 12 à 20 ans | 8000 € | 2000 € | 2000 € | 2000 € | 2000 € | Soutenir les jeunes/vie locale + accompagner les jeunes vers plus d'ouverture |
| CEL/CTJ | Pôle jeunesse – Mairie de Bischheim | Animations intergénérationnelles | Permettre la rencontre des générations et changer le regard porté mutuellement sur les uns (jeunes) et les autres (seniors) à travers des activités intergénérationnelles Créer des lieux et des temps de rencontres et d'échanges pour mieux se connaître, se comprendre et permettre un apport mutuel sur les compétences et les savoir-faire. Activités communes avec les enfants des ALSH St Laurent et At'home | Année 2011 | Enfants et jeunes fréquentant les activités organisées par le Pôle jeunesse et les seniors de la Villa arc-en-ciel | 8000 € | 4000 € | 2000 € | 2000 € | 0 € | Favoriser la continuité éducative + consolider les partenariats |
| CEL | Pôle Jeunesse - ALSH At'Home – Mairie de Bischheim | Jeux créatifs | Susciter la découverte des jeux aux enfants de 6 à 11 ans (jeux de société, de coopération, d'expression...). Développer et favoriser l'imagination des enfants par la création d'un jeu de société. | De septembre 2011 à juin 2012 | Enfants de 6 à 11 ans | 2000 € | 1000 € | 0 € | 1000 € | 0 € | Favoriser la continuité éducative |
| CEL | Pôle Jeunesse - ALSH St Laurent – Mairie de Bischheim | Arts et développement durable | Sensibiliser les enfants et les animateurs aux problématiques liées au développement durable d'où organisation d'une semaine thématique avec différentes actions organisées par les 2 ALSH : 1 1 Journée thématique le 19 avril, 1 sortie à la ferme Bussière et 1 sortie au bioscope | avril | Enfants de 6 à 11 ans | 6650 € | 1825 € | 0 € | 1825 € | 5000 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |
| VVV + CEL | Pôle jeunesse - Animation jeunes – Mairie de Bischheim | Festivété | Proposer des animations socio-éducatives et ludiques sur les différents quartiers de Bischheim afin d'être au plus proche des jeunes et des habitants. Permettre à des jeunes ne partant pas en vacances d'avoir accès à des loisirs tout au long de l'été Proposer des temps forts dans les différents quartiers afin de favoriser le lien social et le mieux vivre-ensemble. | Juillet/août 2011 | Jeunes de 10 à 17 ans | 12500 € | 3000 € | 2500 € | 4000 € | 3000 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |

| DISPOSITIFS SOLLICITÉS | ORGANISME | INTITULÉ DU PROJET | OBJECTIFS ET DESCRIPTIF | PÉRIODE | PUBLIC CONCERNÉ | CÔÛT DU PROJET | VILLE DE BISCHHEIM | FINANCEMENTS SOLLICITÉS | | AUTRES RECETTES | Axes |
|------------------------|---|--------------------------------|---|-------------------------------|--|----------------|--------------------|-------------------------|---------|-----------------|---|
| | | | | | | | | CONSEIL GÉNÉRAL | ÉTAT | | |
| VVV + CEL | Pôle jeunesse et Service des sports de Bischheim + Ville d'Hoenheim | Animation Ballastière | Organisation de différentes activités tout au long des 2 mois de la période estivale sur le site de la Ballastière : Activités sportives sous forme de tournois, de rencontres simples ou en accès libres. Ateliers de bricolage, des jeux de sociétés, des livres mis à disposition par la bibliothèque de Bischheim et/ou l'association Livres. Activités spécifiques proposées par des intervenants. | Juillet/août 2011 | Jeunes de 8 à 20 ans | 8000 € | 2000 € | 2000 € | 2000 € | 2000 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |
| VVV | Pôle jeunesse - Animation jeunes - Mairie de Bischheim | Séjour neige + fresque canal | Réalisation d'une fresque murale à l'espace Canal + organisation d'un séjour « neige » dans le Haut-Jura | Du 21 février au 4 mars 2011 | Jeunes de 10 à 17 ans | 11200 € | 3860 € | 3000 € | 3000 € | 1340 € | Soutenir les jeunes/vie locale + accompagner les jeunes vers plus d'ouverture |
| VVV | Pôle jeunesse - Animation jeunes - Mairie de Bischheim | Printemps | Sensibiliser les jeunes au respect de leur environnement quotidien et de proximité Participer activement à la démarche « agenda 21 » dans laquelle la ville de Bischheim s'est engagée Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur ville et de s'identifier à une démarche participative globale Responsabiliser les jeunes dans le cadre de chantiers « citoyens » | Du 18 avril au 29 avril 2011 | Jeunes de 10 à 17 ans | 3350 € | 1000 € | 1000 € | 1350 € | - € | Soutenir les jeunes/vie locale + accompagner les jeunes vers plus d'ouverture |
| VVV | Pôle jeunesse et Service des sports | Séjour Chez les Ch'tis | Organisation d'un séjour de 5 jours en partenariat avec un groupe de jeunes de Sainghin en Weppes (59) dans le cadre d'un échange annuel alterné. Différentes activités sportives seront proposées aux jeunes ainsi que des visites culturelles. | Du 18 au 21 avril 2011 | 15 jeunes de 10 à 17 ans | 6000 € | 2250 € | 1500 € | 1500 € | 750 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |
| CUCS | CSF V. HUGO | Les matinales de l'emploi | Accueillir, orienter, accompagner les demandeurs d'emploi. L'action s'adresse à des primo demandeurs d'emploi pas ou peu usager des services proposés par la mission locale | Année 2011 | Jeunes demandeurs d'emploi | 17700 € | 2500 € | 2000 € | 5350 € | 7850 € | Favoriser la continuité éducative + consolider les partenariats |
| CUCS | Association Livres | Jouer pour apprendre | Accueillir les enfants dans une structure type ludothèque, sans prêt à domicile. Animations thématiques autour des chiffres et lettres, des jeux d'enquêtes, de la famille, des jeux du monde. Espace de découverte et d'échange autour du jeu, un lieu de convivialité pour promouvoir la valeur éducative du jeu. | Année 2011 | Enfants et jeunes de 6 à 15 ans | 43250 € | 2000 € | 1800 € | 4800 € | 34650 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |
| CUCS | Association Livres | A la découverte des cultures | Organisation de différentes activités afin de découvrir les us et coutumes des cultures du monde (Asie, Afrique, Océanie, etc...) avec organisation d'activités manuelles, culturelles animées par des intervenants extérieurs. | Vacances février et Printemps | Enfants et jeunes de 6 à 15 ans | 11203 € | 0 € | 3350 € | 3350 € | 4503 € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |
| CUCS | Mission locale | Jobs d'été | L'action vise à favoriser l'accès à l'entreprise en privilégiant les jeunes les plus en difficulté en leur permettant d'expérimenter les différentes démarches liées à la recherche d'emploi (constitution d'un dossier d'inscription, lettre de motivation, CV, entretien d'embauche ..). Permettre à ces jeunes de financer leurs projets personnels. Donner une expérience professionnelle pendant une période de 15 jours à un mois. Prospecter le réseau d'entreprises privées afin d'augmenter les chances des jeunes d'accéder à un emploi. | Février à août 2011 | Jeunes de 16 à 20 ans | 24000 € | 2400 € | 6650 € | 6650 € | 8750 € | Favoriser la continuité éducative + consolider les partenariats |
| CUCS | Mission locale | forum éclaircir ton avenir | Accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle: forum de l'orientation, mise en relation avec les entreprises, techniques de recherche d'emploi.... Proposer à des jeunes éloignés de l'emploi un suivi renforcé, découvertes de métiers en tension (BTP, restauration...), s'adapter au marché de l'emploi avec une formation pré-qualifiante et une découverte de l'entreprise. | Année 2011 | Jeunes collégiens et lycéens | 78905 € | 2000 € | 0 € | 58905 € | 18000 € | Favoriser la continuité éducative + consolider les partenariats |
| CUCS | ALT | Point accueil écoute jeunes | Le PAEJ a pour objectifs l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des adolescents et/ou de jeunes adultes qui trouvent un service de proximité, facile d'accès, gratuit et anonyme pour y exprimer leur mal être ou y faire état de leurs difficultés psychologiques. Les permanences sont assurées par un psychologue qui le cas échéant oriente vers un dispositif plus adapté. | Année 2011 | Jeunes de 10 à 25 ans | 34652 € | 1785 € | 0 € | 20612 € | 12255 € | Favoriser la continuité éducative + consolider les partenariats |
| CUCS | Pôle jeunesse - ALSH AtHome | Rendez-vous Arts et compagnies | Ce projet permet de créer des temps d'animations extérieures et surtout intergénérationnelles afin de favoriser le lien social, la rencontre entre les habitants (enfants, jeunes et adultes). En effet, les habitants n'ont pas vraiment de lieux de rencontres extérieurs et tendent plutôt à s'éviter qu'à se côtoyer. Projet partenarial entre ALSH AtHome, animation jeunes Guirbaden et OPI. | Avril à septembre 2011 | Enfants de 6 à 10 ans, jeunes de 11 à 17 ans + parents | 6500 € | 200 € | 1500 € | 1500 € | - € | Accompagner les jeunes vers plus d'ouverture et favoriser le vivre ensemble |

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Certificats d'économie d'énergie (CEE) : valorisation, inscription au Registre National des CEE et autorisation de cession.

Le dispositif des certificats d'énergie (CEE) est issu de la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France.

Il a pour objectif d'inciter à diminuer la consommation d'énergie, principalement dans les secteurs les plus consommateurs que sont le bâtiment et le transport, en attribuant des certificats d'économie d'énergie aux acteurs réalisant des actions d'économie d'énergie.

Des travaux ont été et seront réalisés à Bischheim afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux et de l'éclairage public.

Ces travaux permettent d'obtenir des certificats d'économie d'énergie qui peuvent être vendus après avoir été inscrits au Registre National des CEE.

L'objet de la présente délibération est d'autoriser Monsieur le Maire :

- à demander la valorisation des certificats d'économie d'énergie générés par les travaux menés par la Ville sur son patrimoine,
- à inscrire les certificats d'économie d'énergie au Registre National des CEE,
- à céder ces certificats d'énergie aux fournisseurs d'énergie ou à tout autre acheteur intermédiaire.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire :

- à demander la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par les travaux menés par la Ville sur le patrimoine municipal,
- à inscrire les certificats d'économie d'énergie attribués à la Ville de Bischheim au Registre National des CEE et à procéder à toute démarche à cet effet, y compris à signer un contrat de service,
- à céder ces certificats d'économies d'énergie à titre onéreux aux fournisseurs d'énergie ou à tout autre acheteur intermédiaire aux meilleures conditions.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Modification du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs, adopté lors du vote du Budget Supplémentaire 2011, doit s'adapter en fonction des modifications qui interviennent en cours d'année.

Il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial pour permettre la promotion interne d'un agent déjà en fonction, inscrit sur la liste d'aptitude à cet emploi.

Compte tenu de la nomination d'un autre agent, au grade d'attaché, dont le poste figure au tableau des effectifs, il est ainsi nécessaire de supprimer deux postes de rédacteur-chef occupés jusqu'à présent par ces agents.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

décide

de modifier le tableau des effectifs par la création de trois postes de technicien territorial.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Projet de délibération du Conseil de Communauté / Avis de la Ville de Bischheim.
Programme 2012 – Voirie et équipements (signalisation statique et dynamique,
ouvrages d'art), eau et assainissement. Autorisation de débiter les études.**

En application de la loi n °99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les projets de délibération du Conseil de Communauté intéressant la Ville de Bischheim.

Le Conseil de la C.U.S. doit prochainement délibérer sur le point suivant :

Programme 2012 : **Autorisation de débiter les études des projets.**

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

émet

un avis favorable au projet de délibération de la Communauté Urbaine concernant le programme 2012 – Autorisation de débiter les études des projets.

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

BISCHHEIM

| | | | | | | | | |
|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|----------------|-------------------|-------------|------|---------------------|-----------|
| Opération | 2009BIS2952AET | BISCHHEIM | Etudes | 1 | | | | |
| Site projet | RUE VOLTAIRE | | | | | | | |
| Tronçon/Tranche | 1/1 | Début | Complet | Fin | Complet | | | |
| Mt Total Prévisionnel | 250 000 € | MOE | Interne | Tableau | T1 | AMO | non | TTC |
| voirie & équipements | Etat d'entretien | Voie desserte | Réaménagement | Trx en profondeur | Type marché | / | 7 500 € | |
| | | | | | | | Total délibéré CUS: | 7 500 € |
| Opération | 2004CUC1026CEI | BISCHHEIM | Suite Etudes | 2 | | | | |
| Site projet | ECHANGEUR AUTOROUTIER DE BISCHHEIM | | | | | | | |
| Tronçon/Tranche | 2/4 | Début | Bretelle Sud | Fin | Rue Burger | | | |
| Mt Total Prévisionnel | 2 000 000 € | MOE | Externe | AMO | oui | TTC | | |
| voirie & équipements | Création | Voie liaison | 1° Aménagement | Trx en profondeur | Type marché | Mapa | 100 000 € | |
| | | | | | | | Total délibéré CUS: | 100 000 € |
| Opération | 2011BIS3678AET | BISCHHEIM | Etudes | 3 | | | | |
| Site projet | RUE DE VENDENHEIM | | | | | | | |
| Tronçon/Tranche | 1/1 | Début | Complet | Fin | Complet | | | |
| Mt Total Prévisionnel | 230 000 € | MOE | Externe | AMO | oui | TTC | | |
| Eau | Etat entretien réseau | Conduite/Branchements | Remplacement | Trx en profondeur | Type marché | Mapa | 23 000 € | |
| | | | | | | | Total délibéré CUS: | 23 000 € |

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Rapport d'activité 2010 de la Société NUMERICABLE.**

En 1990, la Ville de Bischheim a concédé à la Société EST VIDEOCOMMUNICATION la construction et l'exploitation pour une durée de trente ans du réseau câblé, projet décidé conjointement avec les villes de Hœnheim et Schiltigheim. Un avenant au contrat a été signé en 1994.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la convention et une analyse de la qualité du service.

La lecture du rapport pour l'année 2010 permet de retenir les éléments suivants :

- le déploiement de la TNT sur le réseau câblé
- le remplacement de 30 000 décodeurs TV Motorola
- la renumérotation des chaînes numériques
- le rajout de chaînes numériques
- le lancement de la 3D
- la mise en place d'« ateliers techno » en boutiques pour familiariser les clients avec les nouveaux produits.

Pour la Ville de Bischheim, le potentiel s'établit à 8 278 prises raccordables et 5 728 clients raccordés soit un taux de pénétration de 69,2 %. Il y a 1997 abonnés à la télévision numérique.

Un extrait du rapport pour l'exercice 2010 est annexé à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité pour l'année 2010 de la Société NUMERICABLE, bénéficiaire du contrat de concession pour la gestion du réseau câblé à Bischheim.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fourniture et distribution d'électricité – Rapport d'activité 2010.

Par délibération du 27 juin 1996, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une nouvelle concession avec Electricité de Strasbourg. Le contrat signé le 26 juillet 1996 prévoit en son article 32 la présentation par le concessionnaire au concédant d'un rapport d'activité annuel.

Le rapport pour l'exercice 2010 est annexé à la présente délibération.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité annuel 2010 d'Electricité de Strasbourg bénéficiaire de la concession de la distribution d'énergie électrique à Bischheim.

COMMUNICATON AU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fourniture et distribution de gaz – Rapport d'activité 2010.

Par délibération du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une nouvelle concession avec Gaz de Strasbourg. Le contrat signé le 6 novembre 2000 pour une durée de 40 ans à partir du 1^{er} janvier 2001 prévoit en son article 23 la présentation par le concessionnaire au concédant d'un rapport d'activité annuel.

Le rapport pour l'exercice 2010 est annexé à la présente délibération.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

prend acte

du rapport d'activité annuel 2010 de Gaz de Strasbourg bénéficiaire de la concession de fourniture et de distribution de gaz naturel à Bischheim.

Avertissement

Objet : Transmission de pièces

L'ordre du jour du prochain conseil municipal comprend notamment la présentation du compte administratif de l'exercice 2010 du Centre Communal d'Action Sociale.

Les documents comptables ont été transmis par messagerie électronique.

En cas de soucis d'acheminement, vous pouvez joindre Dominique Faullumel au 03 88 20 83 95 ou par mél à d.faullumel@ville-bischheim.fr.

